

# POLOGNE extension RUSSIE



**MISSION DE PROSPECTION MULTISECTORIELLE**

**Du 25 au 29 Mai 2020**

**Date limite d'inscription : 30 Mars 2020**

## Votre contact

**Elodie BALCON – CCI Bourgogne Franche-Comté**

Tél : 03 86 60 61 19 – Mobile : 07 86 40 15 22

Email : [e.balcon@bourgognefranchecomte.cci.fr](mailto:e.balcon@bourgognefranchecomte.cci.fr)

Organisée par :



Avec le soutien de





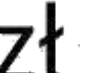


## MISSION de Prospection – POLOGNE extension RUSSIE 25 – 29 Mai 2020

La CCI Bourgogne Franche-Comté vous propose une mission de prospection en Pologne et en Russie, afin de saisir les opportunités d'y exporter.

### POLOGNE

Quelques chiffres et données:

	<b>Population</b>	<b>38,38 M</b>
	<b>Capitale</b>	<b>Varsovie</b>
	<b>Croissance en 2018</b>	<b>4 %</b>
	<b>PIB en dollars</b>	<b>586 mds</b>
	<b>Importations françaises :</b>	<b>8,24 Mds EUR</b>
	<b>Note environnement des affaires (source Coface)</b>	<b>A2</b>
	<b>Monnaie</b>	<b>Złoty (PLN)</b>

- Position géographique idéale : proximité des marchés ouest-européens et des grands marchés de l'Est, notamment russes et ukrainiens, en plein développement.
- Taux de croissance stable 4,8% en 2017, 4,8% en 2018)
- Compétitivité-prix / main-d'œuvre
- Intégration dans la chaîne de production allemande
- Premier bénéficiaire des fonds structurels européens
- Économie diversifiée (agriculture, industries diverses, services)
- Ressources en Charbon

*Informations sectorielles source : Business France et CCI France POLOGNE*

#### Quelques secteurs porteurs :

- Automobile
- Aérospatial/ Electronique / R&D
- Industries et Infrastructures
- Industrie Alimentaire et équipement
- Services aux entreprises
- Bio et bien être
- Appareils ménagers
- Loisir (avec focus nautisme)

## Focus sur :

---

### ➤ Industries et Infrastructures :

Grâce au concours de l'Europe, sur la période 2014-2020, 27 Mds d'euros sont mobilisés pour la modernisation des infrastructures et de l'environnement, les secteurs industriels liés à ces thématiques sont actuellement en plein essor.

D'ici 2023 le réseau des routes nationales devrait atteindre 7 650 km dont près de 5 650 km de voies express et 2 000 km d'autoroutes.

De nombreux investissements sont réalisés dans **le secteur ferroviaire** afin d'augmenter la vitesse des trains et d'améliorer la sécurité des infrastructures ; l'accent est également mis sur le développement du système de vente de billets intégré ainsi que sur la modernisation des gares des équipements et du matériel roulant.

**L'industrie automobile** constitue le 2ème secteur industriel en Pologne, concentrant 10% de la production industrielle, totalisant un chiffre d'affaires annuel d'environ 31 Mds EUR.

### ➤ Industrie Alimentaire :

L'industrie alimentaire est l'un des secteurs prioritaires, et notez que les investisseurs peuvent demander un soutien financier auprès du gouvernement polonais.

L'industrie alimentaire française bénéficie d'une image positive, et peut se prévaloir d'une offre de grande qualité. Les produits alimentaires français peuvent répondre à des nouvelles tendances de consommation observées en Pologne, telles que la recherche de produits de qualité et artisanaux pour découvrir de nouveaux goûts. Par ailleurs, **le principal secteur porteur, où la croissance dépasse +20% chaque année, est le marché de produits sains et bio.**

Le caractère unique et la réputation internationale de **certains produits français comme le vin, le fromage, les viennoiseries constituent un atout incontestable.** Il est important de souligner que le packaging des produits français plait au consommateur polonais. En ce qui concerne l'équipement agroalimentaire ce sont des machines, des technologies et des solutions vraiment innovantes qui peuvent rencontrer du succès.

### ➤ Bio et bien être :

La recherche de produits plus sains est une tendance très forte en Pologne. Les consommateurs, surtout les citadins, sont prêts à payer plus cher pour des produits de qualité, aussi bien pour de l'alimentaire que du cosmétique. Actuellement, le segment BIO devrait croître de **10-20% par an.**

Ceci concerne également les produits cosmétiques. **Ce marché connaît un taux de croissance annuel de 10-15%.**

### ➤ Santé et dispositifs médicaux :

Le secteur médical est en pleine expansion et la Pologne doit faire face à plusieurs enjeux stratégiques comme le vieillissement de la population, la croissance de la consommation des dispositifs médicaux jetables, le besoin de remplacement d'anciens dispositifs médicaux etc. Cela représente de grandes opportunités pour les entreprises françaises, surtout dans le secteur des dispositifs médicaux, englobant les appareils de diagnostic de pointe, les systèmes de surveillance des patients, l'équipement chirurgical, l'oncologie et la médecine nucléaire, les appareils chirurgicaux

cardiovasculaires, la stérilisation des appareils, l'impression 3D et les services de télémédecine/téléconférence. **Environ 85% du matériel acheté est actuellement d'origine étrangère.**

Les dépenses pour la R&D dans le secteur de la santé en Pologne restent assez basses. Selon le projet du gouvernement, la part du PIB polonais allouée aux dépenses de santé atteindra 6,8 % en 2025.

**Le segment privé des soins médicaux se développe également de façon dynamique :** entre 2017 et 2022 le segment privé devrait connaître un taux de croissance annuel de 6%. Par ailleurs, la Pologne attire un grand nombre de patients étrangers : **le tourisme médical se développe rapidement de 12-15% par an.** Les étrangers bénéficient surtout des services médicaux des domaines tels que le traitement de l'obésité, la cardiologie, l'orthopédie, l'oncologie, l'ophtalmologie. Ils sont attirés également par une offre intéressante des cliniques dentaires et de la médecine esthétique.

#### ➤ **Technologie de l'information :**

Le marché des TIC est toujours en forte croissance. En 2016, la valeur du secteur des TIC s'est élevée à environ 32 M EUR. Les opportunités pour les entreprises françaises concernent surtout les secteurs suivants : **cloud computing, Big Data, Internet des objets, applications mobiles et cyber sécurité.** Dans le cadre du Programme Opérationnel Pologne numérique, la Pologne dispose d'un budget d'environ 2,3 Mds EUR sur la période 2014-2020 pour financement de projets dans le secteur des TIC.

#### ➤ **Ville Intelligente :**

De nombreux projets urbains réalisés par des villes polonaises ont pour **but de créer des « smart cities »** : achat de bus électriques et de tramways ou trolleybus, déploiement des systèmes ITS, mise en place des systèmes de car-sharing (y compris voitures électriques) et des bornes de recharge des voitures électriques. Il existe donc un **grand potentiel de développement pour toute entreprise proposant des technologies innovantes.** Ainsi, l'une des branches qui se développera rapidement est **l'électro-mobilité** qui, actuellement se trouve dans la phase initiale de développement.

#### ➤ **Énergie renouvelable :**





Le secteur des énergies renouvelables offre de nombreuses possibilités d'investissement. La Pologne s'est fixé des objectifs ambitieux pour 2020 conformément à la réglementation de l'UE: **15,5% en 2020 d'énergies renouvelables** (19,3% pour l'électricité, 17% pour le chauffage et la climatisation, 10,2% pour les carburants de transport). Atteindre ces objectifs nécessite des investissements dans de nouvelles capacités de production.

#### ➤ **Biotechnologie :**

La biotechnologie est considérée comme un secteur hautement prioritaire par le gouvernement polonais. Ce secteur est soutenu par de nouveaux investissements, ainsi que des fonds de l'UE. De plus en plus de jeunes polonais optent pour une carrière en biotechnologie. La Pologne peut se prévaloir d'avoir dans ce domaine un haut potentiel de recherche scientifique avec des qualifications uniques. **Les principales branches d'application sont la médecine, la pharmacie, la culture des plantes et l'élevage.**

# RUSSIE

Quelques chiffres et données:

	<b>Population</b>	147 M
	<b>Capitale</b>	Moscou
	<b>Croissance en 2018</b>	2.3%
	<b>PIB en dollars</b>	1 610 mds
	<b>Importations françaises :</b>	7.49 Mds USD
	<b>Note environnement des affaires (source Coface)</b>	B
	<b>Monnaie</b>	Rouble Russe (RUB)

## Quelques secteurs porteurs :

- Aéronautique spatial
- Mines
- Hydrocarbures
- Nucléaire
- Vins et spiritueux
- Cosmétiques
- Médicaments
- Dispositifs médicaux

## Focus sur :

---

### ➤ **Aéronautique et Spatial :**

Le développement de l'industrie aéronautique s'inscrit dans le cadre du Programme gouvernemental de développement de l'industrie aéronautique pour les années 2013-2025. En effet, le gouvernement russe souhaite faire de la Russie le 3<sup>e</sup> acteur industriel du marché mondial en termes de volume de production. Son objectif est de booster la compétitivité du secteur, développer le marché privé et promouvoir les nouvelles technologies et les innovations dans le secteur. Des projets importants sont en cours et les besoins en aviation et spatial ne cessent de croître, ce qui implique la nécessité d'un rapide positionnement des entreprises françaises sur le marché Russe dans les technologies additives, matériaux composites, la MRO (Maintenance réparation et révision), le conseil en certification...

### ➤ **Hydrocarbures :**

La Russie est le 3<sup>ème</sup> producteur de pétrole au monde et 2<sup>ème</sup> producteur de gaz dont elle détient 17% de réserves prouvées. Le secteur des hydrocarbures est donc porteur et se traduit par de nombreuses opportunités dans le forage, raffinage, chimie et le Développement, la modernisation et la reconstruction d'infrastructures pétrolières et gazières. Les entreprises françaises peuvent ainsi se placer

### ➤ **Nucléaire :**

Actuellement, la part de la production d'électricité générée par les centrales nucléaires russes s'élève à 18,7% de l'électricité produite en Russie en 2018. Le parc nucléaire comprend 35 réacteurs implantés sur 10 sites : Le nucléaire est l'un des secteurs prioritaires du gouvernement en termes d'investissement et la stratégie énergétique de la Russie pour la période allant jusqu'à 2030 s'inscrit dans le cadre du Programme gouvernemental de la politique énergétique : la construction de 28 nouveaux réacteurs est prévue à l'horizon 2030. Le Programme prévoit des financements gouvernementaux à hauteur de 69,54 Mds EUR. La volonté de l'Etat russe est de porter à 50% la part d'électricité d'origine nucléaire à l'horizon 2050

### ➤ **Mines :**

La Russie est l'un des principaux producteurs mondiaux de palladium, platine, diamant, or, charbon, minerai de fer et acier, et de métaux de base (l'alumine et l'aluminium, le cuivre, le plomb, le zinc et le nickel). L'extraction de minerais représente environ 20% de l'économie globale de la Russie, et fournit près de 15% de l'extraction de minerai dans le monde. Dans le cadre des Programmes gouvernementaux, les objectifs principaux du secteur minier sont à la fois l'approvisionnement stable du marché intérieur et le développement du potentiel d'exportation. Toutefois, la Russie fait face à de nombreuses lacunes en termes de modernisation ; d'optimisation des procédés d'extraction, de technologie d'exploration, de production et d'enrichissement de matières premières minérales et de formations du personnel. La Russie a donc des besoins importants pour lesquels les entreprises françaises peuvent proposer leurs expertises.

### ➤ **Vins et spiritueux :**

La Russie constitue potentiellement un marché important pour les exportateurs de vin malgré une baisse de la consommation d'alcool. La production de vin russes a baissé de 4,9 % et est actuellement de 3 millions d'HL avec un prix moyen (marque de base) égal à 400 rub /L (5 euro). Les vins russes occupent une place importante dans la distribution mais la part des vins importés augmente significativement (en 2014, les vins russes occupaient **75%** des linéaires contre 25% de bouteilles importées, aujourd'hui ce sont **60%** de vins russes et **40%** des vins étrangers). Les consommateurs de

vins se tournent en premier lieu vers les appellations suivantes : **Chablis, Bordeaux, Sancerre, Champagne, Chianti.**

### ➤ **Cosmétiques :**

En Russie, 80 % des produits vendus (secteurs de la parfumerie et des cosmétiques confondus) sont importés. Les chaînes de détaillants de produits demeurent le moteur de la croissance du marché, y compris les réseaux de droguerie. Plus de 1000 chaînes de détaillants sont présents sur le marché, dont 276 drogueries. Les habitudes de consommations des russes évoluent car, après avoir recherché des produits sophistiqués pendant des années, les consommateurs veulent revenir vers des produits naturels et se tournent de plus en plus vers les produits de la dermo-cosmétique. Les laboratoires français sont très bien positionnés sur ce segment et les produits cosmétiques français en général restent très appréciés et très présents en Russie. La France est d'ailleurs le 3ème exportateur de produits cosmétiques derrière l'Allemagne et la Chine.

### ➤ **Dispositifs médicaux**

Le volume du marché russe des dispositifs médicaux en 2018 a atteint 280,9 Mrd de RUB (4,4 Md\$), et le marché enregistre une croissance annuelle moyenne entre 8 et 11 %. Les importations de produits et d'équipements médicaux concernent principalement les produits sanitaires et hygiéniques; instruments et dispositifs médicaux réutilisables; prothèses et équipements orthopédiques. Actuellement la Russie aimerait localiser la production de dispositifs médicaux et d'équipements sur son territoire, notamment pour les produits hygiéniques en caoutchouc, les appareils d'électrodiagnostic, meubles médicaux, stérilisateurs, les équipements UV / IR et stimulateurs, les produits médicaux à usage unique ainsi que les équipements à rayons X.

Aussi, les secteurs les plus porteurs en Russie comprennent:

- Les modèles et méthodes de prévision des maladies et de traitement préventif basés sur les acquis de la biologie moléculaire, de la génomique, de la protéomique et de la bio-informatique
- La Télémédecine
- La Diétologie moléculaire, Nanomatériaux, ingénierie tissulaire, nanoformologie, gestion du génome, développement de systèmes intelligents d'administration de médicaments.

### ➤ **Médicaments et biotechs**

La Russie s'est fixée comme objectif de faire passer l'espérance de vie de sa population à 80 ans (vers 2030). Elle a mis en place le programme "Pharma 2020" (+ "Pharma 2030") : Plus de 150 milliards de roubles (env. 2 M EUR) ont été investis dans l'industrie pharmaceutique entre 2001 et 2015. Selon le programme, il est prévu d'intégrer des nouvelles technologies dans la fabrication de produits pharmaceutiques, d'améliorer le matériel et l'équipement technique des sociétés pharmaceutiques; attirer les investisseurs internationaux et favoriser le transfert de technologie.

*Sources Business France*



# MISSION de Prospection – POLOGNE

## 25 – 29 Mai 2020

### ORGANISATION DE LA MISSION

#### PROGRAMME DE LA MISSION :

PROGRAMME POLOGNE	PROGRAMME RUSSIE	PROGRAMME POLOGNE / RUSSIE
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Dimanche 24 Mai 2020 :</b> <b>DEPART</b> Vol collectif (avec assurance voyage) <b>Journée:</b> Vol au départ de l'aéroport Paris CDC– Arrivée à Varsovie (1 bagage en soute compris) <i>Pour votre confort, sachez qu'il existe des trains directs Dijon – Aéroport Paris CDG</i> Transfert à l'hôtel</li><li>▪ <b>Lundi 25 Mai 2020 :</b> <b>Journée:</b> Rendez-vous ciblés à partir de votre cahier des charges sur <b>Varsovie</b> ou d'autres villes selon votre programme de rendez-vous (<u>avec interprète si prise d'option</u>) <b>Soir :</b> dîner d'accueil avec les équipes de la CCI France Pologne</li><li>▪ <b>Mardi 26 Mai 2020 :</b> <b>Journée:</b> Rendez-vous ciblés à partir de votre cahier des charges sur Varsovie ou d'autres villes selon votre programme de rendez-vous (<u>avec interprète si prise d'option</u>)</li><li>▪ <b>Mercredi 27 Mai 2020</b> <b>Matin :</b> Vol collectif de retour (avec assurance voyage) Varsovie – Paris CDC</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Dimanche 24 Mai 2020 :</b> <b>DEPART</b> Vol collectif (avec assurance voyage) <b>Journée:</b> Vol au départ de l'aéroport Paris CDC– Arrivée à Moscou (1 bagage en soute compris) <i>Pour votre confort, sachez qu'il existe des trains directs Dijon – Aéroport Paris CDG</i> Transfert à l'hôtel</li><li>▪ <b>Lundi 25 Mai 2020 :</b> <b>Journée:</b> Rendez-vous ciblés à partir de votre cahier des charges sur <b>Moscou</b> ou d'autres villes selon votre programme de rendez-vous (<u>avec interprète si prise d'option</u>)</li><li>▪ <b>Mardi 26 Mai 2020 :</b> <b>Journée:</b> Rendez-vous ciblés à partir de votre cahier des charges sur Moscou ou d'autres villes selon votre programme de rendez-vous (<u>avec interprète si prise d'option</u>)</li><li>▪ <b>Mercredi 27 Mai 2020</b> <b>Matin :</b> Vol collectif de retour (avec assurance voyage) Moscou – Paris CDC  <i>Possibilité de prolonger le séjour selon le programme de rendez-vous</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Dimanche 24 Mai 2020 : DEPART</b> Vol collectif (avec assurance voyage) <b>Journée:</b> Vol au départ de l'aéroport Paris– Arrivée à Varsovie (1 bagage en soute compris) <i>Pour votre confort, sachez qu'il existe des trains directs Dijon – Aéroport Paris CDG</i> Transfert à l'hôtel</li><li>▪ <b>Lundi 25 Mai 2020 :</b> <b>Journée:</b> Rendez-vous ciblés à partir de votre cahier des charges sur <b>Varsovie</b> ou d'autres villes selon votre programme de rendez-vous (<u>avec interprète si prise d'option</u>) <b>Soir :</b> dîner d'accueil avec les équipes de la CCI France Pologne</li><li>▪ <b>Mardi 26 Mai 2020 :</b> <b>Journée:</b> Rendez-vous ciblés à partir de votre cahier des charges sur Varsovie ou d'autres villes selon votre programme de rendez-vous (<u>avec interprète si prise d'option</u>)</li><li>▪ <b>Mercredi 27 Mai 2020</b> <b>Matin :</b> Vol de transit (avec assurance voyage) Varsovie – Moscou <b>Après-midi :</b> Rendez-vous ciblés à partir de votre cahier des charges sur Varsovie ou d'autres villes selon votre programme de rendez-vous (<u>avec interprète si prise d'option</u>)</li><li>▪ <b>Jeudi 28 Mai 2020 :</b> <b>Journée:</b> Rendez-vous ciblés à partir de votre cahier des charges sur Varsovie ou d'autres villes selon votre programme de rendez-vous (<u>avec interprète si prise d'option</u>)</li><li>▪ <b>Vendredi 29 Mai 2020 :</b> <b>Matin :</b> Rendez-vous ciblés à partir de votre cahier des charges sur Varsovie ou d'autres villes selon votre programme de rendez-vous (<u>avec interprète si prise d'option</u>)  <b>Après-midi : RETOUR</b> Vol collectif de retour (avec assurance voyage) Moscou – Paris CDC</li></ul>



## PROGRAMME DE RENDEZ-VOUS :

CCI International Bourgogne Franche-Comté vous accompagne sur l'ensemble des grands marchés d'exportation. Dans le cadre de cette mission, nous vous proposons, en partenariat avec CCI France Pologne et Business France, de bénéficier de :

- **UN PROGRAMME DE RENDEZ-VOUS SUR MESURE** *organisé par CCI France Pologne et Business France*
  - ✓ validation du potentiel et de votre cahier des charges (cibles recherchées)
  - ✓ sélection des prospects correspondants aux cibles
  - ✓ organisation du programme de rendez-vous

Les rendez-vous auront lieu sur 2 journées sur Varsovie OU Moscou (ou d'autres villes selon votre programme de rendez-vous). Possibilité de prolonger le séjour selon le programme de rendez-vous, moyennant des frais supplémentaires

- **UN ACCOMPAGNEMENT A TOUTES LES ETAPES** *par CCI International BFC*
  - ✓ Préparation du cahier des charges
  - ✓ Organisation logistique : AR sur ligne régulière en classe économique et hébergement trois ou cinq nuitées en hôtel 4 ou 5 étoiles (petit déjeuner inclus)
  - ✓ Possibilité d'être accompagné par un chargé d'affaire / interprète durant vos rendez-vous B2B sur 2 jours
  - ✓ Accompagnement en étroite collaboration avec CCI France Pologne et Business France

### Informations pratiques d'entrée en Pologne pour les français :

- Les ressortissants français ou d'un État membre de l'Union européenne, quel que soit l'objet de leur visite, ne sont pas soumis à l'obligation de visa pour les séjours de moins de 3 mois.
- Ils sont admis sur le territoire polonais sur présentation **d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité.**
- Il est conseillé de mettre à jour les vaccinations habituelles
- Recommandation : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/pologne/>
- Avant votre départ, vous pouvez vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
- 

### Informations pratiques d'entrée en Russie pour les français :

- Les ressortissants français **doivent être munis d'un passeport en cours de validité**, expirant à minima 6 mois après la date d'expiration du visa. Le passeport doit impérativement **comporter au 2 pages vierges juxtaposées**, réservées au visa et aux tampons d'entrée et de sortie.
- Les ressortissants français **doivent être munis d'un visa** pour transiter par la Fédération de Russie ou pour y séjourner. Les demandes de visa doivent être présentées aux autorités consulaires russes du pays de résidence.
- Il est conseillé de mettre à jour les vaccinations habituelles
- Recommandation : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/russie/#entree>
- Avant votre départ, vous pouvez vous inscrire sur le site Ariane : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>



# MISSION de Prospection – POLOGNE extension RUSSIE 25 – 29 Mai 2020

## BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par courrier avant le **30 Mars 2020** :

CCI Bourgogne Franche-Comté / Jocelyne LEFEVRE - 2, Avenue de Marbotte – B.P. 87009 – 21070 DIJON CEDEX.

Merci de joindre à ce bulletin un acompte de 50 % du total TTC  
par chèque à l'ordre de la CCI Bourgogne Franche-Comté

Raison sociale .....

Adresse .....

CP..... Ville..... Tél .....

Nom / Prénom de la personne responsable de la mission : .....

E-mail ..... Numéro de mobile : .....

Personne de l'entreprise se déplaçant : .....

(Indiquer les NOM et Prénoms tels qu'ils figurent sur la carte d'identité ou le passeport)

### 1) COÛT DE LA MISSION sur la **POLOGNE**:

Prix **MISSION avec subvention régionale\***

**1 900,00 € HT** soit 2 280,00€ TTC

Prix **MISSION sans subvention régionale**

**3 800,00 € HT** soit 4 560,00 € TTC

*Pour 2020, la Région a fait de la Pologne une priorité et soutient cette opération au plus fort taux d'engagement.*

**OPTION INTERPRETARIAT/ ACCOMPAGNEMENT (recommandée par la CCI BFC) : 200€HT/ jour**  
subvention par le Conseil Régional

### 2) COÛT DE LA MISSION sur la **RUSSIE**:

Prix **MISSION avec subvention régionale\***

**2 500,00 € HT** soit 3 000,00€ TTC

Prix **MISSION sans subvention régionale**

**5 000,00 € HT** soit 6 000,00 € TTC

*Pour 2020, la Région a fait de la Russie une priorité et soutient cette opération au plus fort taux d'engagement.*

**OPTION INTERPRETARIAT / ACCOMPAGNEMENT (recommandée par la CCI BFC) : 200 €HT/ jour**  
subvention par le Conseil Régional

### 3) COÛT DE LA MISSION sur la **POLOGNE et la RUSSIE (tarif préférentiel)** :

Prix **MISSION avec subvention régionale\***

**3 800,00 € HT** soit 4 560,00€ TTC

Prix **MISSION sans subvention régionale**

**7 600,00 € HT** soit 9 120,00 € TTC

*Pour 2020, la Région a fait de la Pologne et la Russie une priorité et soutient cette opération au plus fort taux d'engagement.*

**OPTION INTERPRETARIAT / ACCOMPAGNEMENT (recommandée par la CCI BFC) : 200 €HT/ jour**  
subvention par le Conseil Régional

**\* Soutien financier de la Région, sous réserve de remplir les critères d'éligibilité suivants :**

- Etre une entreprise de la région Bourgogne Franche-Comté
- Entreprise constituée sous forme juridique commerciale de moins de 250 salariés
- CA annuel < à 50 millions d'€ **ou** au total de bilan < à 43 millions d'€
- N'appartient pas à plus de 25% à un groupe de plus de 250 personnes (après consolidation des effectifs des filiales détenues à plus de 25%)
- Ne réalise pas une activité de négoce

- Mon entreprise répond aux critères d'éligibilité de la Région
- Mon entreprise est en conformité de ses obligations sociales et fiscales

<u>Le prix inclut les prestations suivantes :</u>	<u>Non inclus :</u>
- L'organisation de votre programme de rendez-vous - Accompagnement CCI International BFC - Vol collectif Aller-Retour depuis Paris - L'hébergement 3 nuitées sur Varsovie	Repas ; Téléphone ; Dépenses personnelles, Autres déplacements intérieurs, Interprètes (sauf si l'entreprise choisit l'option interprétariat)

**J'accepte les conditions de participation à la mission ci-après.**

Le ....., à .....

Cachet et signature



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## I. Organisation de la prestation

I.1. La prestation proposée par CCI Bourgogne Franche-Comté (CCI BFC) a pour objectif de mettre en contact les responsables d'entreprises françaises ou bien les membres d'un pôle d'excellence ou de compétitivité avec des partenaires étrangers en vue de l'établissement et/ou la consolidation d'un courant d'affaires à l'international ou simplement en vue d'une prise d'information. CCI BFC détient un savoir-faire en matière de recherche de partenaires, de mise en relations d'entreprises et d'organisations de rendez-vous avec des prospects, a déjà contribué à la réalisation de missions de prospection commerciale et dispose via ses conseillers géographiques et ses partenaires, d'une expertise pays reconnue.

I.2. CCI BFC est une entité portée administrativement par la CCI de Région Bourgogne Franche-Comté (2 avenue de Marbotte 21070 Dijon CEDEX). Toutes les factures seront émises et encaissées par la CCI BFC. Les éventuels remboursements ou avoirs seront également effectués par la CCI de Région Bourgogne.

I.3. La prestation de CCI BFC inclut l'ensemble des frais d'organisation à savoir :

- les dépenses telles que précisées dans l'offre et le bon de commande
- les frais de mission du(es) collaborateurs(s) de CCI BFC

I.4. Dans la prestation de CCI BFC ne sont pas inclus sauf mention spécifique dans le bon de commande :

- Les transports internes et les frais de restauration non prévus au programme
- La participation d'une deuxième personne pour la même entreprise
- Les assurances : accidents, bagages, rapatriement, envoi d'échantillons
- Les frais éventuels d'acheminement de documentation et/ou d'échantillons, le dédouanement de ces derniers et les frais d'excédent de poids
- Frais de repas, transports locaux
- Les dépenses personnelles
- Les frais d'interprétariat non prévus

## II. Conditions de participation et de paiement

II.1. Les prestations rendues par CCI BFC font l'objet d'une offre commerciale diffusée aux entreprises fixant de manière détaillée les conditions financières de leur participation.

II.2. Les entreprises confirment leur participation en retournant à CCI BFC (2 avenue de Marbotte 21070 Dijon CEDEX) :

- Le bon de commande dûment complété et signé par une personne autorisée dans l'entreprise
- Un acompte de 50% du montant TTC de la prestation
- Un acompte d'un montant différent pourra être demandé ou l'intégralité du paiement si il s'agit d'un montant inférieur à 600€ TTC à la commande. Dès lors, CCI BFC accusera réception de la commande, confirmera son accord et retournera à l'entreprise une facture acquittée correspondant à la somme reçue.

II.3. Les conditions financières et techniques de la prestation n'engagent CCI BFC que si le bon de commande et l'acompte sont retournés avant le délai précisé sur le bon de commande.

II.4. La réception des pièces indiquées en II.2 constitue la condition impérative du démarrage de la prestation par CCI BFC.

II.5. La réception par CCI BFC du bon de commande rend exigible l'intégralité des sommes dues.

Le droit aux subventions est soumis à des conditions d'éligibilité indiquées dans l'offre Il appartient à l'entreprise de vérifier son

éligibilité. Toute déclaration erronée peut exposer l'entreprise à une demande de remboursement de la subvention indûment reçue.

II.6. A l'issue de la prestation, CCI BFC émettra une facture définitive, mentionnant le prix total de la mission, diminué du montant de l'acompte versé et des possibles variations entre le coût prévisionnel et réel de la mission.

II.7. A défaut de paiement de la facture définitive à la date prévue CCI BFC se réserve le droit d'appliquer des pénalités de retard au taux légal. En outre, conformément aux stipulations de l'article L441-6 du code de commerce, toute entreprise en situation de retard de paiement sera de plein droit débitrice, à l'égard de CCI BFC, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, de 40€.

## III. Information et confidentialité

III.1. Pour la bonne réalisation de la prestation décrite ci-dessus, le client s'engage à transmettre à CCI International Bourgogne toutes les informations commerciales nécessaires à l'organisation (tarifs, prix, diagnostic de préparation ect ...). Le client précisera si ces documents sont transmis à titre confidentiel ou s'ils sont destinés à être émis aux partenaires potentiels.

III.2. CCI BFC s'engage à prendre les mesures nécessaires, notamment vis-à-vis de son personnel, pour que soient maintenus confidentiels les informations et documents de toute nature, relatifs au client, qui lui sont communiqués pour ou à l'occasion de la réalisation de la prestation. De la même manière, il s'oblige à traiter comme strictement confidentiels les résultats de sa prestation sauf autorisation spéciale ou écrite du client.

III.3. CCI International Bourgogne pourra mentionner le nom du client dans ses références commerciales.

## IV. Conditions d'annulation de la prestation

IV.1. Du fait de CCI BFC

Postérieurement à la diffusion de la proposition commerciale et quelles qu'en soient les causes, CCI BFC se réserve le droit d'annuler ou de reporter la prestation une information écrite sera adressée aux sociétés inscrites et leur acompte sera remboursé, à l'exclusion de tout dommage et intérêts supplémentaires. Toutefois, dans le cas où l'annulation (totale ou partielle) de la prestation serait décidée par l'organisateur principal d'une manifestation, objet de la prestation, le remboursement des acomptes versés tiendra compte des éventuelles retenues et déductions faites par l'organisateur principal, lesquelles viendront en déduction des sommes dues par la CCI BFC.

En cas de simple report de la date de la manifestation, et selon les dispositions contractuelles prévues par celui-ci, la CCI BFC se réserve le droit de refuser tout remboursement d'acompte.

IV.2. Du fait du client

En cas d'annulation de sa commande, CCI BFC, à sa seule initiative, sera en droit :

- Soit de conserver l'acompte
- Soit les frais engagés sont d'un montant supérieur à l'acompte, auquel cas, l'intégralité de ceux-ci sera facturée à l'entreprise

## V. Assurances

CCI BFC n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne les risques, dommages, accidents de toute nature pouvant survenir à

l'occasion de la mission. La société est invitée à souscrire toutes les assurances nécessaires à ce sujet.

## **VI. Données personnelles**

Vous êtes informés de la collecte de données à caractère personnel par la CCI de BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, représentée par son Président.

Le traitement de ces données a pour finalité :

- 1° finalité : Suivi de la prestation, objet de la convention.
- 2° finalité : Insertion des données personnelles dans la GRC de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE.

Ce traitement est fondé juridiquement sur l'art. 6 du Règlement Général sur la Protection des Données UE/2016/679, Par. 1, point b) : exécution d'un contrat.

Les destinataires de ces données à caractère personnel sont les collaborateurs du service CCI INTERNATIONAL de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE et les membres de la TEAM France EXPORT

Ces données font l'objet d'une mise à jour annuelle.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition et de portabilité de vos données, que vous pouvez exercer auprès de la CCI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE, 2 Avenue de Marbotte, 21000 DIJON ou par courriel : (adresse : [RGPD@bfc.cci.fr](mailto:RGPD@bfc.cci.fr) ). Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la CNIL , 3 place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

## **VII. Droit applicable/Attribution de juridiction**

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige le tribunal judiciaire de Dijon sera seul compétent.

